

Date de dépôt : 27 novembre 2012

Pétition

pour la suppression d es "doublons" et des postes inutiles au DIP

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dès la rentrée scolaire 2012, une nouvelle tâche a été confiée aux enseignants de l'enseignement primaire. Par délégation de la direction d'établissement, une nouvelle fonction de maîtresse ou maître adjoint (MA) et de maîtresse ou maître référent (MR) a été créée.

Le but d'encadrement des élèves, de gouvernance d'établissement et de pilotage y est clairement mentionné. Il leur faut en effet assurer :

- relations, collaboration, communication
- gestion d'établissement
- suivi des élèves
- domaine pédagogique

autant de missions que les directeurs devraient eux-mêmes garantir selon leur cahier des charges.

Il s'agit, en fait, d'un niveau intermédiaire supplémentaire entre le directeur et les enseignants de base, représenté par des sortes de doyens occupant la place jadis occupée par les inspecteurs et les maîtres principaux ; lesquels furent supprimés, il y a quatre ans, au profit justement de directeurs d'établissement censés assurer ces tâches.

Le cahier des charges des directeurs d'établissement et celui des maîtres adjoints est pratiquement le même. Dès lors,

- quelle est l'utilité de ces doublons ?
- si tel n'était pas le cas, quel est le rôle exact des directeurs d'établissement et celui des maîtres adjoints ?

La réponse 1466-A à l'IUE posée au Conseil d'Etat ne peut nous satisfaire puisqu'elle ne répond pas à cette question essentielle des doublons.

Les personnes qui signent cette pétition demandent donc aux autorités la suppression des doublons et, le cas échéant, des postes inutiles et dispendieux au Département de l'instruction publique.

N.B. 153 signatures
p.a. Monsieur André Duval
7B, chemin Malvand
1292 Chambésy